**CMP locale : feuille de route pour le lancement**

1. **Introduction**

CMP = concertation médico-pharmaceutique = concertation interdisciplinaire pour de meilleurs soins pharmaceutiques.

Au cours des dernières décennies, les divers professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes…) ont plutôt travaillé de manière séparée. Or, une bonne collaboration et une bonne concertation présentent de nombreux avantages. On y accorde plus d'attention ces dernières années, notamment via les programmes de CMP.

Les CMP existent déjà depuis plus de 10 ans dans certains pays (États-Unis, Australie, Pays-Bas, Suisse...).

1. **CMP locale**

La CMP locale est une concertation en groupe restreint (environ 20 à 25 participants) impliquant des médecins et des pharmaciens. Il s'agit d'une concertation complète et plutôt personnelle dans laquelle le contact mutuel revêt une grande importance. Chaque participant prend part à la concertation pour aboutir ainsi à une décision commune. Ces décisions sont ensuite consignées dans un rapport après la concertation. Grâce à ce contact personnel, on constate ultérieurement une amélioration sensible de la communication, et ce dès la fin de la première CMP. Ces concertations peuvent également aborder des problèmes relativement locaux.

1. **Lancement d'une CMP locale**
   1. *Région*

Région définie : zone centrale reconnaissable dans laquelle les médecins et les pharmaciens sont actifs et où la majorité des patients résident.

* 1. *Invités*
* Tous les pharmaciens et les médecins.
  1. *Prise de contact*
* Prise de contact via le responsable du service de garde des pharmaciens et le président du cercle des médecins généralistes. Les présidents des Groupes locaux d’évaluation médicale (Glem) et les représentants du Réseau multidisciplinaire local (RML) peuvent également être des points de contact. S'enquérir des intérêts éventuels, du lieu, des horaires, des sujets...

* 1. *Lieu*
* Salle locale, facilement accessible pour tous les participants.
* Espace adéquat disposant de suffisamment de places assises et où chacun peut s'asseoir à une table. La salle doit permettre l'utilisation de matériel multimédia.
  1. *Moment*
* Horaire adapté : p. ex. le midi, le soir
* Durée limitée : max. 2 à 2,5 heures
* Commencer et terminer à l'heure précise
* Tous les x mois : 1 x par an ?
  1. *Ce qu'il faut planifier au préalable*
* Fixer la date et l'agenda. Déterminer le sujet.
* Si possible, faire une préparation préalable avec un petit groupe CMP (médecin-pharmacien).
* Introduire un projet local sur base du programme de promotion de la qualité approuvé (voir site Internet de l'INAMI).
* Préparer les invitations et ajouter l'ordre du jour.
* Faire éventuellement envoyer les invitations via le responsable du service de garde des pharmaciens et le président du cercle des médecins généralistes. Ils disposent des coordonnées de tous leurs membres.
* Prévoir une petite restauration.
* Pendant et après la concertation : qui est le/la modérateur(-trice), qui est le/la secrétaire ?

*Modérateur(-trice) : le/la modérateur(-trice) mène et oriente la réunion. Il ou elle veille à ce que les décisions soient prises dans un délai raisonnable, en tenant compte des divers points de vue. Il ou elle formule et motive les décisions prises dans le cadre de la CMP.*

*Secrétaire : le/la secrétaire prend note des décisions et des conclusions et se charge de la correspondance. Il ou elle rédige un rapport et est responsable de le faire parvenir par la suite à tous les participants.*

* Prévoir une accréditation pour les médecins et les pharmaciens.
  1. *Déroulement de la soirée*
* Préparation sur place : agencement des tables : en cercle, en carré, en rectangle → contact visuel ! Prévoir des boissons et éventuellement des sandwiches/en-cas (pas de repas car manger ≠ parler [sauf si le repas a lieu après])
* Introduction : présentations, explication de l'objectif de la CMP
* Bref résumé de la CMP précédente et passage en revue des accords conclus. Y a-t-il des points à éclaircir ? Y a-t-il des remarques ?
* Tour de table pour s'enquérir des attentes des médecins et des pharmaciens vis-à-vis de cette CMP et les inscrire sur un tableau.
* Cas pratiques avec questions ciblées : discuter et conclure des accords. *Si le groupe est relativement grand, il est également possible d'effectuer des concertations en plusieurs petits groupes. Les différentes idées peuvent ensuite être rassemblées.*
* Atteinte d'une décision commune.
* Explication de la méthode d'évaluation de l'effet de la CMP.
* Conclusion : tour de table individuel, passage en revue des accords, fixation des dates ultérieures, remise du formulaire d'évaluation (ou envoi de celui-ci par e-mail).
* Liste des numéros de téléphone, échanges d'adresses e-mail
* Discussions informelles
  1. *Optimiser la communication entre les professionnels de la santé*
* CMP
* Intervalle entre les CMP :
  + Par quel canal ? Téléphone, e-mail, fax, personnellement
  + Désigner éventuellement un pharmacien pour les e-mails intermédiaires : produits manquants, à nouveau disponibles, informations utiles, nouvelle législation…
  + Désigner éventuellement un médecin : informations médicales, questions, informations utiles, nouvelle législation…
  + Chaque médecin, pharmacien vers le groupe : signalement des cas d'abus, de dépendance…